

■ **Fondation de prévoyance de la maison Elexa S.A.**, à Neuchâtel, protéger le personnel de la société de ses directeurs lui consacrant tout son temps, etc. (FOSC du 11.06.2002, p. 9). Chassot François n'est plus membre du conseil de fondation; ses pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux avec le président a été conférée à Droz Stéphane, du Locle, à Peseux, membre du conseil de fondation.

Journal no 3484 du 20.12.2002
(00796038 / CH-645.1.007.355-0)